



MAIRIE

DE VILLECRESNES

Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

DELIBERATION N° 2016-040

**ATTRIBUTION DE NOMS AUX VOIES DE CIRCULATION ET A LA
PLACE DU QUARTIER DU BOIS D'AUTEUIL**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, M. Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD, Stéphane RABANY, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté Par Monsieur Thierry DEBARRY,
Mme Isabelle LAFON représentée par Madame Véronique DRIOT-ARGENTIN
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,
Mme Karina BUYSE représentée par Monsieur Jacques LOCHON
Mme Marie-Laure HIRON représentée par Madame Monique MONTEBAULT,
Mme Annie-France VIDON représentée par Monsieur Didier GIARD
Mme Anne-Marie MARTINS représentée par Monsieur Didier FABRE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal réuni le 30 novembre 2013 qui autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation et le financement des équipements nécessaires à l'aménagement du quartier du Bois d'Auteuil ;

Vu la délibération du conseil municipal réuni le 10 avril 2015 qui autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour la réalisation et le financement des équipements nécessaires à l'aménagement du quartier du Bois d'Auteuil ;

Vu la convention pour la réalisation et le financement des équipements nécessaires à l'aménagement du quartier du Bois d'Auteuil en date du 4 février 2014 ;

Vu l'avenant à la convention pour la réalisation et le financement des équipements nécessaires à l'aménagement du quartier du Bois d'Auteuil en date du 17 avril 2015 ;

Vu le permis d'aménager n° 094075 14 N0003 accordé le 19 janvier 2015 ;

Vu le permis d'aménager n° 094075 14 N0004 accordé le 25 février 2015 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 25 mai 2016 ;

Considérant qu'il est prévu dans la convention pour la réalisation et le financement des équipements nécessaires à l'aménagement du quartier du Bois d'Auteuil la création de plusieurs voies de circulation et d'une place,

Considérant que les travaux de viabilisation des terrains sont en cours de finalisation et que lesdites voies de circulation et la place seront prochainement ouvertes au public,

Considérant que les projets immobiliers qui seront desservis par ces voies sont en cours de construction ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LOCHON et après en avoir délibéré ;

22 VOIX POUR – 1 ABSTENTION - L'OPPOSITION NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Article 1 : Les voies de circulation situées dans le périmètre du quartier du Bois d'Auteuil seront nommées

- Rue Gabriel Fauré
- Rue Clara Schumann
- Rue Antonio Vivaldi
- Allée Barbara Strozzi
- Chemin Hector Berlioz

Article 2 : La place formée par le croisement des rues Gabriel Fauré et Clara Schumann sera nommée Place des musiciens.

Article 3 : La localisation des rues avec les dénominations correspondantes, attribuées aux articles 1 et 2, figurent en annexe de la présente délibération.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire, Vice-président du T11
Gérard GUILLE

